



Location maison et demi-remise

Par **phil62**, le **10/11/2012** à **09:13**

Bonjour à tous,

Je suis entré dans la maison que je loue en 2010, dans l'annonce faite par le propriétaire, stipulait, 3 chambres, salon, 2 salles de bains etc.. et un garage...

A la visite il s'avérait que deux des trois chambres étaient minuscules et que le garage n'en n'était pas un puisque ma voiture ne rentrait pas...donc une remise.

Le jour de la signature du bail (chez mon propriétaire), il m'annonça qu'il avait ajouté une clause : je prend la moitié du garage, j'aurais donc une clé, et mon jardinier aussi...

Etant coincé par mon déménagement j'ai donc accepté malgré moi et signé le bail...

Depuis deux ans maintenant, je loue sa petite maison fort agréable, mais avait-il le droit de me mettre "le couteau sous la gorge" sans me prévenir avant, qu'il me prenait la moitié de ma remise ?

Il est libre bien-sûr de rentrer, de regarder mes affaires personnelles, aussi son jardinier, ses amis (qui sont souvent là) et sa famille (gendres etc...) et cela me gêne beaucoup que puis-je faire ?

Le bail doit se renouveler en Juin 2013...

Merci beaucoup de me répondre

Bien cordialement

Philippe

Par **janus2fr**, le **10/11/2012** à **09:58**

Bonjour,

Vous avez bien signé le bail où il est noté que cette remise est à jouissance partagée ? Si oui, je ne vois pas bien ce que vous pourriez faire aujourd'hui, il fallait refuser de signer ce bail.

Lorsque l'on signe, c'est que l'on est d'accord...

Par **phil62**, le **10/11/2012** à **10:47**

Bonjour,

Et merci beaucoup, c'est ce que je me disais aussi, quand on signe..

D'après vous, est-il possible que je re-négocie le bail de Juin ? ou c'est une clause qui se reporte automatiquement ?

Merci beaucoup

Bien cordialement

Philippe

Par **janus2fr**, le **10/11/2012** à **15:05**

Bonjour,

Il est toujours possible d'apporter un avenant au bail à tout moment, et pas seulement à l'échéance. Mais un avenant suppose l'accord des deux parties, bailleur et locataire.

Par **phil62**, le **10/11/2012** à **15:27**

Ok merci beaucoup de votre aide...

Bien cordialement,

Philippe.